



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2023

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Les chiffres du service d'eau potable COMMERCY

Territoire (hors vente en gros)

5 578 habitants

1 commune desservie :
5 578 habitants desservis
2 045 abonnés

Exploitation

En affermage par Saur

Saur a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.
La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Production/import

**287 365 m³ produits
0 m³ importés**

La Commune a produit 287 365 m³ en 2023 à partir de ses ressources.
Aucune importation.

Distribution

**34,90 km de réseau
279 639 m³ consommés**

Les abonnés ont consommé 2779 639 m³ en 2023, soit en moyenne 137 litres par habitant et par jour.
Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 97,3%.

Export

Aucun m³ exportés

Aucun volume n'a été exporté hors du périmètre du service en 2023.

Qualité

Excellente

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur la commune est de bonne qualité.
100% des analyses sont conformes au niveau microbiologique et 100% au niveau physico-chimique.

Prix au 01/01/2024

247,04 € pour 120 m³ TTC

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m³ consommé).
Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2024, 247,04 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises) .
Sur ce montant, 37% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 35% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes/redevances s'élèvent à 28%.

SOMMAIRE

Préambule.....	4
1. Présentation générale du service.....	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.3.1. Données globales sur la commune.....	5
1.4. Les ressources en eau et les importations.....	5
1.5. Le réseau de distribution.....	6
1.5.1. Les réservoirs et les autres équipements du réseau.....	6
1.5.2. Le réseau et les branchements.....	6
1.5.3. Les compteurs.....	6
2. Les faits marquants de l'exercice.....	7
2.1. Volumes mis en distribution.....	8
2.2. Volumes consommés et rendement.....	8
2.3. La qualité de l'eau.....	9
2.4. Fuites sur le réseau de distribution.....	10
2.5. Les opérations de renouvellement.....	10
2.6. Les investissements.....	11
2.7. Zoom sur les branchements en plomb.....	11
2.8. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	11
2.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)...	14
3. Indicateurs financiers.....	15
3.1. Les tarifs.....	15
3.2. La facture d'eau de 120 m ³	15
3.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire.....	17
3.4. Le budget annexe Eau Potable.....	18
3.4.1. Les recettes d'exploitation.....	18
3.4.2. Le financement des investissements.....	18
3.4.3. Etat de la dette du service.....	18
3.4.4. Amortissements réalisés en 2023.....	18
3.4.5. Opérations de coopération décentralisée.....	18
4. Les indicateurs de performance.....	19
4.1. Indicateurs descriptifs :.....	19
Indicateurs de performance.....	20
ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....	23

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ✓ La nature et l'importance du service rendu ;
- ✓ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau communal.

La Commune de Commercy assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 2 045 abonnés soit environ 5 578 habitants.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Saur.

Le contrat d'affermage signé en 2020 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 7 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

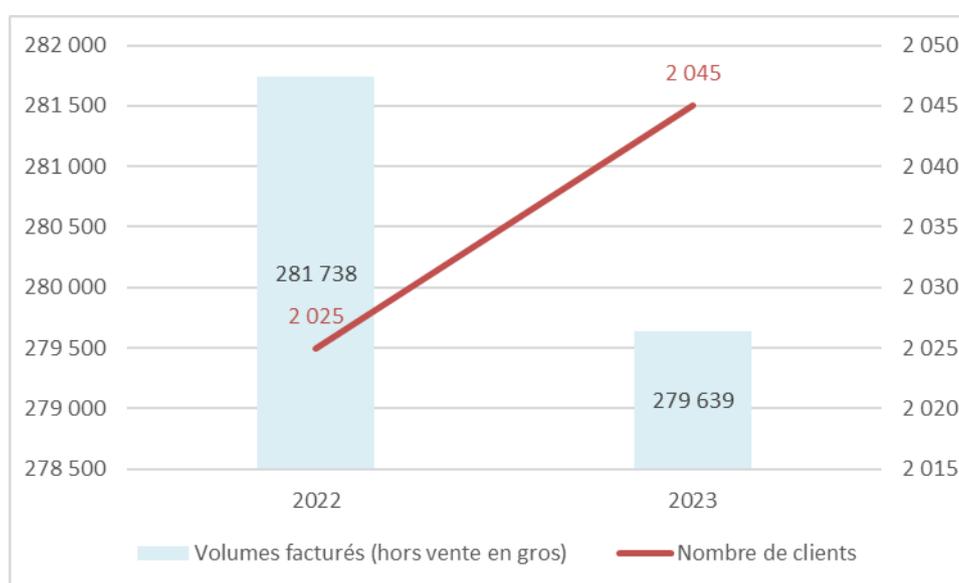
- ✓ Assurer la gestion de l'approvisionnement en eau, le transport et la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre
- ✓ Assurer l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du fermier par le contrat, ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

En 2023, le contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

1.3. Les clients et les volumes facturés

1.3.1. Données globales sur la commune

	2022	2023	Evolution (%)
Nombre de clients	2 025	2 045	1,0%
Volumes facturés (hors vente en gros)	281 738	279 639	-0,7%
dont abonnés domestiques et assimilés	278 899	278 186	-0,3%
dont vente à d'autres services publics d'eau potable	2839	1453	-48,8%
Volume moyen facturé (m3/client)	139,1	136,7	-1,7%
Nombre d'habitants	5 925	5 578	-5,9%



1.4. Les ressources en eau et les importations

La commune possède une ressource propre sur son territoire.

Ressources	Débit autorisé (m³/j)	Volume prélevé (m³/j)
Puits route de Vignot	250	190

La commune possède également une usine de production.

Dénomination	Capacité de production (m³/j)	Nature de l'eau
Usine de production route de Vignot	2 400	Souterraine

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs et les autres équipements du réseau

Le réseau d'eau potable comprend deux réservoirs qui assurent l'approvisionnement de la Commune. Au total la capacité de stockage s'élève à 1 900 m³ et se répartit comme suit :

Nom	capacité en m3
Réservoir Bussy	1 000
Réservoir Vierge	900
Total	1 900

Par ailleurs, un équipement de surpression (Seugnon) se trouve sur la commune. Sa capacité nominale de pompage est de 20 m³/h.

L'ensemble des sites sont équipés de télésurveillance.

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2022	2023	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	34,9	34,9	0,0%
Nombre de branchements (y compris hors service)	2 075	2 095	1,0%
dont branchements en plomb	20	45	125,0%
Taux de branchements plomb	0,96%	2,15%	122,9%

Sur les 2 045 abonnés, 2 078 sont domestiques et 17 non domestiques.

1.5.3. Les compteurs

Calibre du compteur	Nombre de compteurs
≤15 mm	1 939
20-50 mm	140
>50 mm	16
Total	2 095

26 compteurs ont été renouvelés en 2023.

L'âge moyen des compteurs est de 3,01ans.

2. Les faits marquants de l'exercice

Les volumes mis en distribution sont en baisse de 2,8 % par rapport à ceux de 2022. Les volumes consommés sont également en baisse de 2,1 %. Le rendement de réseau s'est maintenu à un excellent niveau pour atteindre quasiment 99,0%, avec un ILP en baisse de 0,07 pts pour atteindre 0,23 pts pour l'année 2023. Ces excellents résultats font suite à une implication quotidienne du délégataire sur le suivi des m3 distribués sur la commune et une meilleure connaissance du fonctionnement du réseau.

En complément la télérelève des compteurs des abonnés est un vrai plus pour la détection des fuites après compteur, ce qui permet de limiter ainsi au maximum les volumes prélevés au milieu naturel.

La qualité de l'eau distribuée a été conforme toute l'année, à la fois sur les paramètres physico-chimiques et microbiologiques. Les 2 réservoirs ont été nettoyés en 2023.

Le délégataire a continué son suivi hebdomadaire du manganèse sur l'ensemble de la commune avec en parallèle la réalisation de nombreuses purges hebdomadaires et mensuelles afin de limiter l'impact du Manganèse sur les différentes antennes du réseau.

En parallèle, l'étude pilote sur l'usine de traitement de Vignot pour essayer de traiter différemment et plus efficacement le manganèse via un traitement biologique s'est poursuivi tout au long de l'année 2023. Les conclusions de cette étude seront rendues début 2024.

A noter que les réunions sur le PGSSE se sont également poursuivies tout au long de l'année 2023, avec à chaque fois de nombreux participants que ce soit côté Collectivité, SAUR, IRH Conseils, Services de l'Etat (ARS, Agence de l'Eau). Le PGSSE de Commercy étant précurseur sur le département de la Meuse. Le 1er cycle devrait se terminer début 2024.

Le parc compteurs comprend 2 095 unités dont 26 compteurs qui ont été remplacés en 2023. La télérelève est complètement opérationnelle, le taux de couverture était de 100% en fin d'année (tous les compteurs équipables l'ont été - reste 20 compteurs qui ont été fermés) et le taux de remontée d'information est de 97%. Le délégataire a eu des difficultés notamment sur des compteurs de l'OPH Meuse pour l'immeuble situé rue d'Artois où il a été obligé de démolir le regard existant (trop dangereux) et reposer un nouveau regard compteur. Quelques opérations de remplacement ou de déplacement de modules sont à prévoir début 2024.

Concernant les investigations menées sur la ressource de la Fontaine Royale, le délégataire est repassé sur site pour faire une mise à jour du plan des conduites. Une rencontre a eu lieu avec l'ARS afin d'étudier la meilleure solution pour le devenir de cette ressource. Un panneau "eau non potable" a été installé au niveau du réceptacle.

2.1. Volumes mis en distribution

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

	2022	2023	Evolution (%)
Volumes prélevés	295 764	287 365	-2,8%
Volumes importés	0	0	
Volumes exportés	0	0	
Total volumes mis en distribution	295 764	287 365	-2,8%

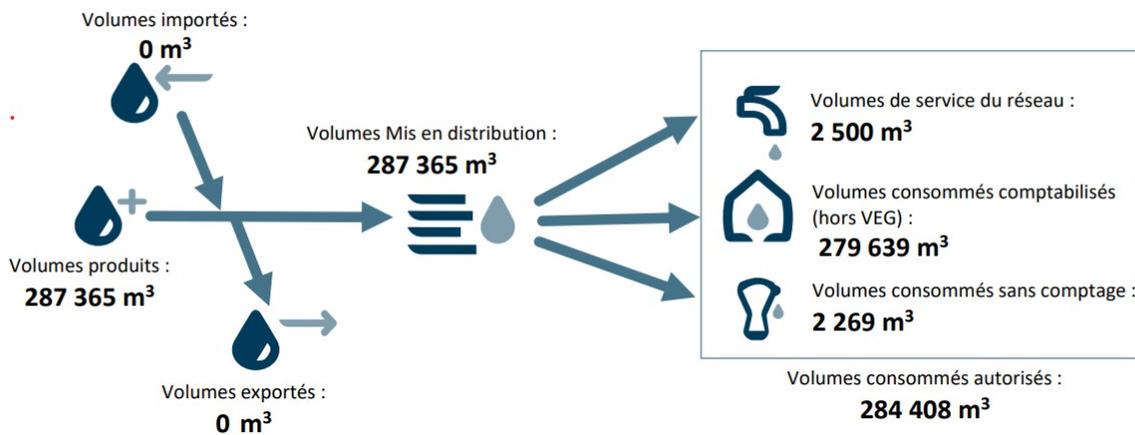
Les volumes mis en distribution sont en baisse en 2023 par rapport à 2022 de 2,8%.

2.2. Volumes consommés et rendement

(chiffres ramenés sur 365 jours)

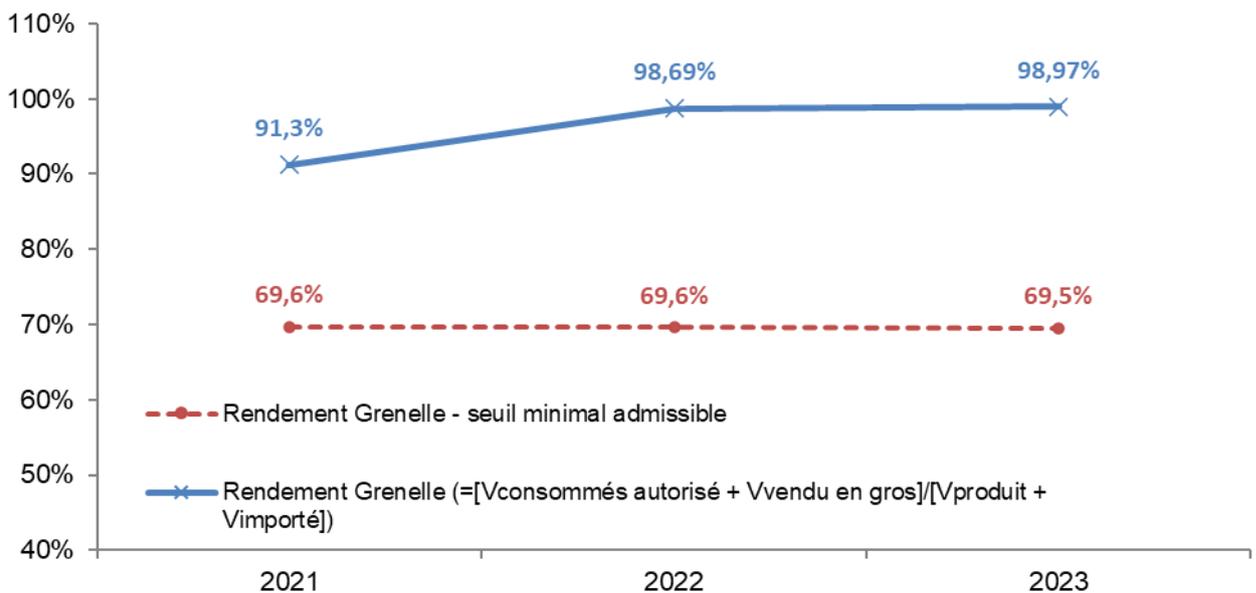
(365j)	2022	2023	Evolution (%)
Volumes mis en distribution	295 764	287 365	-2,8%
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	285 651	279 639	-2,1%
Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service + V consommés sans comptage)	291 883	284 408	-2,6%
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	22,9	22,3	-2,6%
Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)	0,79	0,61	-22,8%
Indice linéaire de perte (m3/jour/km)	0,30	0,23	-22,6%
Rendement Grenelle (=Vconsommés autorisé + Vvendu en gros)/[Vproduit + Vimporté])	98,69%	98,97%	0,3%
Rendement Grenelle - seuil minimal admissible	69,6%	69,5%	-0,2%
Volumes pertes	3 881	2 957	-23,8%

Le bilan hydraulique en 2023 est le suivant :



Les pertes sur le réseau ont diminué de 23,8% entre 2022 et 2023.

Le rendement du réseau est de 98,97% (soit une amélioration de 0,3% par rapport à 2022). Cette valeur reste très supérieure au seuil minimal fixé par la loi Grenelle.



2.3. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par le code de la santé publique et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution.

En 2023, 39 prélèvements sur l'eau distribuée ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire.

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sur suivants :

ANALYSES	2023	
	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre d'analyses ARS	19	20
Nombre d'analyses non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%
Nombre d'analyses hors référence de qualité	0	0
Taux de respect références	100%	100%

L'eau distribuée en 2023 présente 100% de conformité au niveau des paramètres microbiologiques et 100% de conformité au niveau des paramètres physico-chimiques.

2.4. Fuites sur le réseau de distribution

Nature intervention	2022	2023	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	5	8	60%
<i>dont sur branchement</i>	3	2	-33%
<i>dont sur canalisation</i>	2	6	200%

2.5. Les opérations de renouvellement

Renouvellement des canalisations	2022	2023	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité	195	0	-

En 2022, le délégataire a effectué des opérations de renouvellement pour un montant de 8 200 « pour garantie de continuité de service », cela correspond uniquement aux dépenses d'entretien 2ème niveau.

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Année	Dotation	Dépenses	Solde
2021	14 942 €	0 €	14 942 €
2022	15 611€	19 592 €	- 3 981€
2023	16 858 €	40 457	- 23 599 €
TOTAL	47 411 €	60 049 €	- 12 638 €

2.6. Les investissements

Il est indiqué dans le CARE un montant de 11 900 € pour l'année 2023. Ce montant correspond à l'amortissement des travaux concessifs, lissés sur la durée du contrat, et conforme à l'affichage CEP.

2.7. Zoom sur les branchements en plomb

Il est noté « prévoir le renouvellement des derniers branchements plomb encore présents sur la commune, à ce jour une trentaine de branchements ont été référencés. ». 4 ont été remplacés en 2023.

2.8. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- Mise en conformité de l'utilisation de la Fontaine Royale.
- Révision du règlement de service concernant les retours d'eau avec un regard sur l'arrêté du 10 septembre 2021.
- Révision de la DUP (périmètres de protection et prescriptions)

SUIVI DE LA RESSOURCE

- Mise en place d'une sonde pression, température et Conductivité (PTC) au niveau du puits ;
- Ajout d'un capteur anti-intrusion relié à la télésurveillance sur une des trappes du puits et suppression des échelons rouillés dans le puits ;
- Sensibiliser les personnes (industriels, agriculteurs et habitants) sur le périmètre de protection rapprochée ;
- Acquisition par la collectivité des parcelles jusqu'au périmètre de protection rapprochée ou mise en place d'une convention avec l'agriculteur/les agriculteurs pour un usage des sols soucieux de l'impact sur l'eau souterraine ;
- Réfléchir à l'utilisation d'une seconde ressource (sécurisation) → interconnexion avec Vignot ? Utilisation de la Fontaine royale ? ...
- Suppression de l'aire de stationnement devant l'usine et sécurisation de la départementale vis-à-vis des accidents et poids lourds et des risques potentiels de contamination de la ressource.

SUR LA STATION DE VIGNOT

- Créer une interconnexion Bas service vers Haut Service afin de sécuriser l'alimentation en eau de l'industriel Saint-Michel. Ces travaux consisteraient à inverser un stabilisateur de pression actuellement présent dans la station.

- Poursuivre le plan d'action pour corriger le traitement du manganèse d'un pilote pour un traitement du manganèse par voie biologique.

- Pour l'instant 2 scénarios se profilent :

→ L'ajout d'un nouveau filtre sur l'usine en amont des 2 filtres actuels pour un traitement biologique + renouvellement du Mangagran en Aquamandix ;

→ Le remplacement du matériau actuel (Mangagran) par du sable pour passer d'un traitement physico chimique à biologique avec 2 variantes :

✓ Ajout d'une bâche souple ~20m³ pour stocker de l'eau traitée non chlorée pour le lavage du/des filtres biologiques.

✓ Ajout d'une bâche en dure en fin de traitement pour avoir un stockage d'eau traitée non chlorée pour le lavage du/des filtres biologiques suivi d'une bâche de chloration (temps de contact) suivie d'une petite bâche de stockage.

En complément, il serait souhaitable d'installer un analyseur en continu du manganèse.

- Colmater les différentes ouvertures existantes dans la toiture du hangar de stockage, afin d'éviter que les pigeons notamment viennent nicher dans le bâtiment, car à ce jour, il est difficile de maintenir ce lieu propre en permanence.

SUR LES RESERVOIRS

Protéger sur les 2 réservoirs le trop plein/vidange des retours d'odeurs provenant du réseau d'assainissement par la mise en place d'un siphon ou d'un clapet.

SUR LE RESEAU

- Prévoir le renouvellement des derniers branchements plomb encore présents sur la commune, à ce jour une trentaine de branchements ont été référencés. Le délégataire a transmis de nombreux devis pour la reprise de ces branchements. Ces travaux sont validés sur le principe par la Collectivité et seront réalisés sur 2024 et 2025. Pour rappel, les branchements plomb étaient à reprendre avant le 31 décembre 2013.

- Reprise des 12 branchements pris sur la canalisation DN 40 rue de la Pocherie sur la canalisation DN 250 afin de supprimer cette conduite de trop faible diamètre fortement encrassée.

- Renouveler la canalisation DN 150 située rue de Lisle en parallèle des travaux de réfection de chaussée.

- Créer de nouvelles purges sur le réseau afin d'améliorer la circulation d'eau sur les antennes du réseau :

→ Chemin des Chaux (devis envoyé) ;

→ Chemin de Honchy.

- Mettre en place une purge automatique au niveau de la station d'eau potable située route de Vignot également dans le but de renouveler l'eau plus régulièrement sur cette antenne de réseau.

- Renouvellement de la canalisation en DN 150 située route d'Euville conduite située rue Cochard Mourot qui passent toutes les 2 en domaine privatif.
- Renouvellement de la canalisation en amiante-ciment en DN 50 située rue du Port Canal sur 215 ml (1 fuite de réalisée en 2021 et 1 autre en 2022).
- Changement du jeu de vanne DN300 situé au carrefour rue de Champagne et rue des Capucins.
- Remplacement du débitmètre de sectorisation situé au lieu-dit « Les Forges », car données peu fiables.

2.9. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion du réseau (P103.2)

Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2023	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
Total Partie A : (Sur 15 points)			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	10 points
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	10 points
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	96,09%	5 points
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023	33,551	Km
Sur 15 points	VP.241	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	52,33%	0 point
		- Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2023	18,272	Km
Pour évaluer :		- Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2023	34,918	Km
Total Partie B : (Sur 30 points)			25 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 point
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	0 point
		- Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
		- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	OUI	5 points
Total Partie C : (Sur 75 points)			55 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
	P103.2B	VALEUR DE L'INDICE	95 points / 120 points	

3. Indicateurs financiers

3.1. Les tarifs

	Tarif au 1er janvier 2023	Tarif au 1er janvier 2024
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,6880 €	0,7151 €
Part Délégitaire		
Frais d'accès	36,57 €	39,49 €
Part fixe (€ HT/an)	18,05 €	19,06 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,4868 €	0,6074 €
Taxes et redevances		
TVA	5,50%	5,50%
Redevance prélèvement (€/m3)	0,1200 €	0,1200 €
Redevance pollution (€/m3)	0,3500 €	0,3500 €

Les tarifs de la part communale ont été approuvés par une délibération en date du 04 juillet 2023.

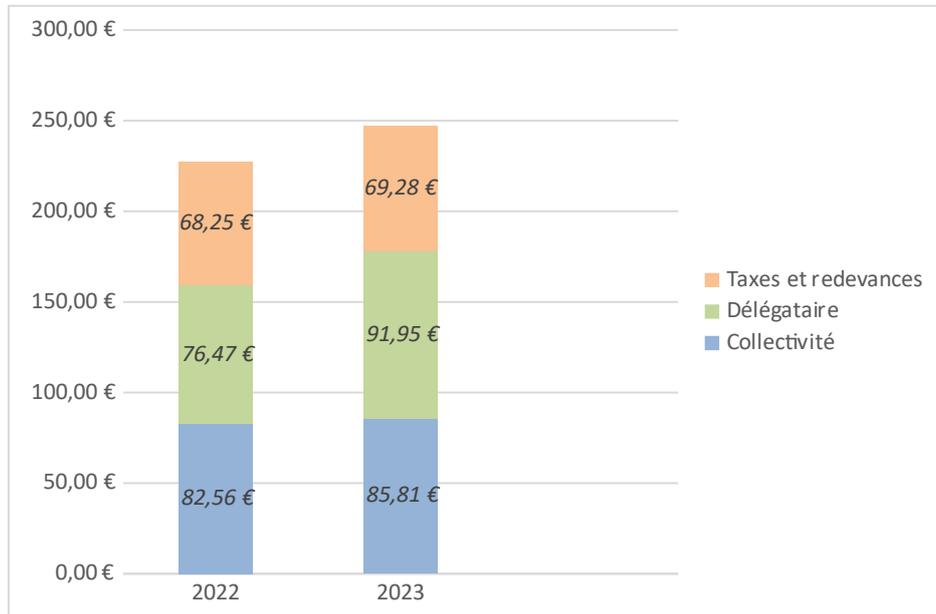
3.2. La facture d'eau de 120 m³

	au 01/01/2023		au 01/01/2024		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Délégitaire	18,05	18,05 €	19,06 €	19,06 €	5,60%
Consommation					
Part du Délégitaire	0,4868 €	58,42 €	0,6074 €	72,89 €	24,77%
Part de la Collectivité	0,6880 €	82,56 €	0,7151 €	85,81 €	3,94%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,1200 €	14,40 €	0,1200 €	14,40 €	0,00%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Total HT		215,43 €		234,16 €	8,70%
TVA à 5,50%		11,85 €		12,88 €	8,70%
Total Eau potable TTC		227,27 €		247,04 €	8,70%
Prix TTC au m3 (pour 120 m3)		1,89 €		2,06 €	8,70%

Le montant de la facture d'eau potable (120 m3) s'élève à 247,04 € TTC au 1^{er} janvier 2024 soit une augmentation de 8,7% par rapport à l'année dernière.



Les différentes composantes de la facture 120 m3 sont les suivantes :



3.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation

Montant en k€	2022	2023	Evolution
Produits	537,7	566,0	5,3%
Exploitation du service	179,3	205,0	14,3%
Collectivité et autres organismes publics	323,0	330,0	2,2%
Travaux attribués à titre exclusif	18,5	16,3	-11,9%
Produits accessoires	16,9	14,8	-12,4%
			-
Charges	572,6	611,6	6,8%
			-
Personnel	87,3	87,7	0,5%
Energie électrique	11,6	20,0	72,4%
Produits de traitement	0,2	0,5	150,0%
Analyses	4,6	5,1	10,9%
Sous-traitance, matières et fournitures	39,1	52,8	35,0%
Impôts locaux et taxes	1,9	1,4	-26,3%
Autres dépenses d'exploitation, dont :	36,6	39,1	6,8%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	0,9	0,9	0,0%
<i>Engins et véhicules</i>	16,4	14,5	-11,6%
<i>Informatique</i>	13,2	15,1	14,4%
<i>Assurance</i>	0,7	0,7	0,0%
<i>Locaux</i>	4,5	6,5	44,4%
<i>Divers</i>	1,0	1,5	50,0%
Frais de contrôle	3,1	3,6	16,1%
Contribution des services centraux et recherche	22,9	23,3	1,7%
Collectivités et autres organismes publics	323,0	330,0	2,2%
Charges relatives aux renouvellements	22,2	25,1	13,1%
- <i>pour garantie de continuité du service</i>	6,6	8,2	24,2%
- <i>programme contractuel</i>			-
- <i>fonds contractuel</i>	15,6	16,9	8,3%
Charges relatives aux investissements	11,7	11,9	1,7%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4,8	4,2	-12,5%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3,8	6,7	76,3%
			-
Résultat avant impôt	- 34,9	-45,6	30,7%
Impôt sur les sociétés			-
RESULTAT NET	- 34,9	-45,6	30,7%

3.4. Le budget annexe Eau Potable

3.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2022	2023
Redevance FNDAE	171 306,31 €	256 602,09 €
TOTAL	171 352,24 €	256 602,09 €

3.4.2. Le financement des investissements

Investissements financés	Montant total HT 2022	Montant total HT 2023
	155 624,89 €	42 285,90 €

Pas d'emprunt réalisé, investissements sur fonds propres.

3.4.3. Etat de la dette du service

Au 31/12/2023, le capital de la dette restant dû par la commune s'élève à 22 283,26 €. L'annuité payée au titre de l'exercice 2023 s'est élevée à 11 178,57 € (dont 10 229,59 € de remboursement de capital).

3.4.4. Amortissements réalisés en 2023

Amortissement	Montant amorti 2022	Montant amorti 2023
	52 258,22 €	56 418,99 €
TOTAL	52 258,22 €	56 418,99 €

3.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

4. Les indicateurs de performance

4.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	5 925	5 578	-5,9%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,89 €	2,06 €	9,0%
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	2	2	0,0%

Indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	0,0%	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100%	100%	0,0%	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	85/120	95/120	+10 points	
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	98,69%	98,97%	0,3%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	0,79	0,61	-22,8%	

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/N-1	commentaires
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	0,3	0,23	-23,3%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,36	1,82	405,6%	
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%	0,0%	
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0			
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	1,46	0,91	-37,7%	

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/N-1	commentaires
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100	100	0,0%	
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service				
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	1,4%	2,4%	77,2%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	15,8	0,49	-96,9%	 1 réclamation 



ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

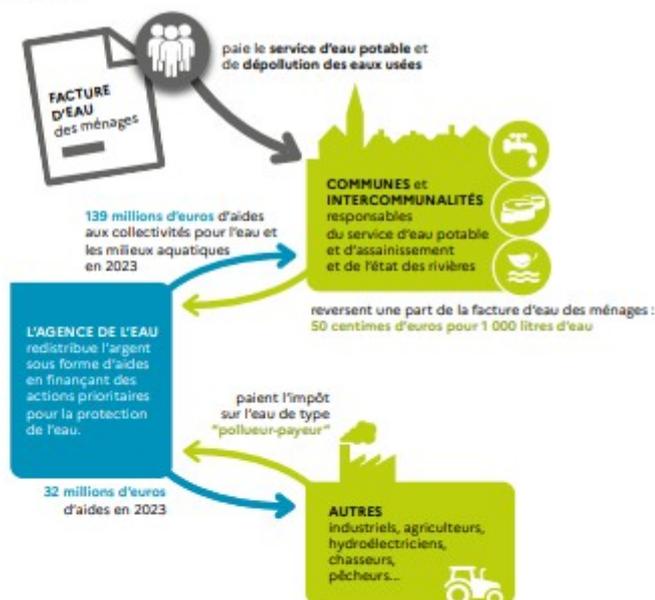
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_videomp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **doit joindre la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpq/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



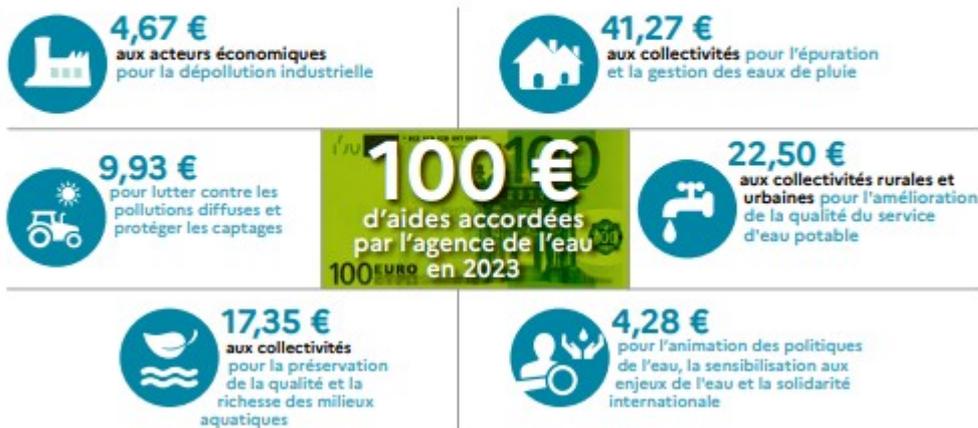
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

PFC
 Réédition : MELB-DIC - AEPB-DCCM - Avril 2024



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>